

PARTIE 1 PREAMBULE.....	4
A) INTRODUCTION.....	4
B) CADRE DU PROJET.....	4
PARTIE 2 SECOND CYCLE	5
A) LES TEXTES OFFICIELS.....	5
I) Les programmes nationaux.....	5
II) La programmation	7
III) Le baccalauréat	8
1 Le référentiel national d'évaluation	8
2 Le baccalauréat EPS : Rappel des textes	9
2.1 Enseignement commun	9
2.2 Cas particuliers.....	10
B) DE LA THEORIE A LA PRATIQUE.....	11
I) Caractéristiques du Lycée du Parc en second cycle.....	11
II) Caractéristiques des élèves de second cycle.....	12
III) Les objectifs choisis.....	13
IV) Mise en œuvre	14
1. Règlement.....	14
2. Programmation	14
3. Traitement des APSA	15
3.1 Compétence Propre n° 1	16
3.2 Compétence Propre n° 2	18
3.3 Compétence Propre n° 3	19
3.4 Compétence Propre n° 4	21
3.5 Compétence Propre n° 5	23
V) Le baccalauréat EPS au Lycée du Parc.....	23
VI) Actions particulières	26
1 Créneau pour les non-nageurs	27
2 Rattrapage des séances non faites	27
3 Préparation pour les options EPS.....	27
4 Créneaux supplémentaires	27
PARTIE 3 Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles	28
A) TEXTES OFFICIELS	28
B) DE LA THEORIE A LA PRATIQUE.....	28
I) Caractéristiques Lycée du Parc en CPGE	28
II) Caractéristiques des élèves de CPGE.....	30

III)	Les objectifs	30
IV)	Mise en œuvre	31
1.	Règlement.....	32
2.	Programmation.....	32
3.	ECTS (European Credits Tranfert System)	33
4.	Préparation Grandes Ecoles Militaires	33
5.	Actions ponctuelles.....	33
PARTIE 4	ASSOCIATION SPORTIVE.....	34
A)	INTRODUCTION.....	34
B)	TEXTES OFFICIELS	34
I)	Les finalités et objectifs.....	34
II)	Les statuts	35
1.	Composition de l'Association sportive	35
2.	Missions des membres du comité directeur	36
2.1	Missions du Président	36
2.2	Missions du Secrétaire	36
2.3	Missions du Trésorier	36
2.4	Missions des Enseignants E.P.S.	37
3.	Assurance.....	37
III)	Le Projet d'AS.....	37
1.	Les documents obligatoires	37
1.1	Modalité d'adhésion	37
1.2	Règlement intérieur	38
2.	Budget.....	39
3.	Les bilans.....	40
C)	DE LA THEORIE A LA PRATIQUE.....	40
I)	Caractéristiques du Lycée du Parc	40
II)	Caractéristiques des élèves	41
III)	Les objectifs choisis.....	42
1.	Améliorer la participation aux compétitions.....	43
2.	Développer la vie associative et la responsabilisation des élèves.....	43
3.	Réussites à poursuivre	44
D)	MISE EN ŒUVRE	45
I)	Statuts et composition du bureau.....	45
II)	Programmation	45
III)	Gestion financière.....	46

1.	Comptabilités mensuelles et annuelles.....	46
1.1	Engagement des dépenses.....	46
1.2	Etat des recouvrements	46
2.	Budget et subventions	46
IV)	Règlement de l'AS	46
1.	Fonctionnement de l'AS.....	47
1.1	Sécurité des personnes et des biens	47
1.2	Articles relatifs à l'encadrement et à la discipline concernant les élèves.....	47
2.	Informations des parents.....	47
3.	Valorisations des résultats des élèves.....	47
4.	Commission de discipline.....	48
PARTIE 5	AXES DE PROGRESSION	48
PARTIE 6	CONCLUSIONS.....	52

PARTIE 1 PREAMBULE**A) INTRODUCTION**

Destiné à tous ceux qui sont intéressés par ce qui se passe en EPS au Lycée du Parc qu'ils soient bien sûr Inspecteurs Pédagogiques Régionaux EPS, élèves, parents ou membres de la communauté éducative du Lycée, le projet pédagogique EPS est obligatoire et doit être présenté lors du 1^{er} Conseil d'Administration (C.A.) de chaque année scolaire.

Il est rédigé pour formaliser nos pratiques quotidiennes mais aussi pour nous aider à être plus cohérents dans nos choix et donc plus efficaces dans notre métier d'enseignant.

Dans un souci de clarté, nous présentons séparément les parties relatives au second cycle, aux Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ainsi que le projet de l'Association Sportive. En revanche, nous conservons la même structure pour les deux premières parties : Textes officiels, caractéristiques du Lycée et des élèves, les objectifs qui en découlent puis leurs mises en œuvre. A la fin du document, sont synthétisés les axes de progression ainsi que les indicateurs choisis pour suivre ces derniers. Le projet de l'AS est inséré tel qu'il a été voté en assemblée générale.

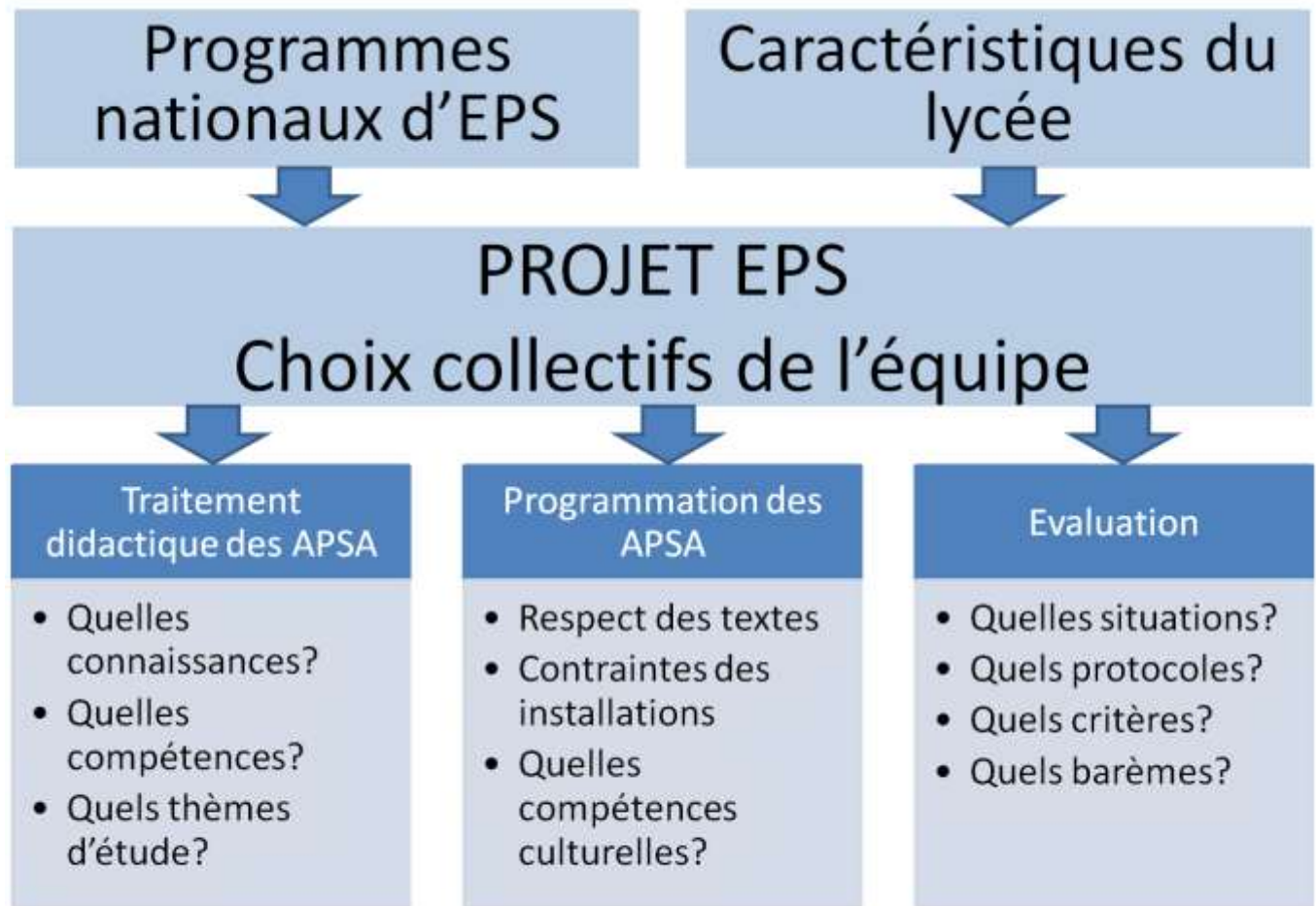
Les divisions en plusieurs parties sont purement formelles : nous sommes professeurs au lycée du Parc, nous avons la chance d'enseigner en second cycle, en classes préparatoires et en AS. Cela nous permet d'être en contact avec tous les élèves du lycée, ce qui est une richesse indéniable pour nous.

Afin de ne pas trop alourdir ce document, nous n'avons pas, pour chaque point, cité tout ou partie des textes officiels. Les personnes intéressées pourront trouver toutes les références soit auprès des enseignants d'EPS soit sur le site de l'académie de Lyon.

(www.ac-lyon.fr)

B) CADRE DU PROJET

En tant qu'enseignants, nous devons réaliser la synthèse des textes officiels EPS et des caractéristiques locales du Lycée. Cela débouche sur des choix collectifs d'équipe dont la mise en œuvre constitue le projet pédagogique EPS.



PARTIE 2 SECOND CYCLE

Cette partie traite donc des classes de secondes, premières et terminales. Elle est divisée en deux : d'abord les textes officiels puis leur traduction, dans les faits, au Lycée du Parc.

A) LES TEXTES OFFICIELS

I) Les programmes nationaux

Les programmes ont été modifiés en avril 2010 pour une application progressive à partir de la rentrée de septembre 2010 pour les secondes, 2011 pour les premières et 2012 pour les terminales. On peut les résumer ainsi :

Ce que l'EPS recherche



Ce que l'EPS poursuit



Ce que l'EPS vise et évalue



Ce que l'EPS enseigne

Une finalité :

Former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Trois objectifs :

Permettre à chaque élève de :

- Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite
- Savoir gérer sa vie physique et sociale
- Accéder au patrimoine culturel

Cinq compétences propres à l'EPS :

- Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée (CP 1)
- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains (CP 2)
- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique (CP 3)
- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif (CP 4)
- Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi (CP 5)

Trois compétences méthodologiques et sociales :

- S'engager lucidement dans la pratique : se préparer à l'effort, connaître ses limites, connaître et maîtriser les risques, se préserver des traumatismes, récupérer, apprécier les effets de l'activité physique sur soi, etc. (CMS 1)
- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner, etc. (CMS 2)
- Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets. (CMS 3)

Les connaissances : Elles renvoient aux informations que doit s'approprier l'élève sur les activités physiques, sur son fonctionnement corporel, sur l'activité d'autrui, sur l'environnement.

Les capacités : Elles attestent du pouvoir d'agir et mobilisent des connaissances dans une situation particulière, se développent et s'observent dans la pratique effective. Elles recouvrent les dimensions motrices ou méthodologiques.

Les attitudes : Elles se définissent comme une prédisposition à agir, une manière d'être et de penser qui organise les relations à soi, aux autres et à l'environnement.

II) La programmation

	Compétences Propres	Compétences Méthodologiques et Sociales
SECONDE	Nouveau contexte d'enseignement et nouvelles formes de travail scolaire - Niveau 3 exigible - CP5 quasi obligatoire	- Adoption d'habitude de travail - Appropriation des règles de vie collective
PREMIERE	Complète la formation proposée en seconde Permet d'atteindre, en complément de la seconde, le niveau 3 dans 5 APSA représentatives de 5 CP	Construction de l'autonomie de l'apprentissage
TERMINALE	Fin du parcours de formation du lycée - Niveau 4 attendu dans 3 APSA représentatives de 3 CP - Niveau 5 peut être visé dans certaines CP	- Prise en charge de sa pratique physique - Exercice de son autonomie

III) Le baccalauréat

1 Le référentiel national d'évaluation

Ce document définit les activités «évaluables » au baccalauréat, les compétences attendues dans chacune d'elles dans le cadre d'une situation de référence ainsi que les critères à observer lors de l'évaluation.

Il est bien évident que ce référentiel oriente fortement le choix des enseignants d'EPS partout en France : Programmer, au lycée, d'autres activités que celles pouvant être évaluées au baccalauréat est difficilement justifiable au vue de la durée des cycles d'enseignement (entre 7 et 10 semaines maximum par activité)

Le classement même de ces activités en fonction des compétences propres dont elles relèvent prioritairement a une influence énorme non seulement sur les menus proposés en terminales mais aussi sur la programmation en seconde et première.

Il est à noter que des activités « académiques » peuvent être choisies. Nous n'en parlerons pas ici : nous avons décidé de ne pas en programmer car elles ne nous paraissent pas pertinentes dans le cadre de l'enseignement de l'EPS au Lycée du Parc.

REFERENTIEL NATIONAL

CP 1: Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Course de haies Course de demi-fond Relais-vitesse Disque	Natation de vitesse Natation de distance Saut en hauteur Javelot Pentabond
CP 2: Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	Course d'orientation Escalade	Natation sauvetage
CP 3: Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Acrosport Aérobic Gymnastique aux agrès	Arts du Cirque Danse Gymnastique rythmique
CP 4: Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Basket-ball Handball Football Rugby Volley-ball	Judo Savate boxe française Badminton simple Tennis de table simple
CP 5: Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	Musculation Course en durée Step Natation en durée	

2 Le baccalauréat EPS : Rappel des textes

Les nouvelles modalités d'évaluation et le nouveau référentiel de l'EPS en lycée (Baccalauréats généraux et technologiques) sont parus en janvier et juillet 2012, modifiées en août 2013. Le texte qui suit en donne les principaux points.

2.1 Enseignement commun

L'EPS est évaluée dans le cadre d'un « Contrôle en Cours de Formation » (CCF) et affectée d'un coefficient 2 pour toutes les séries du baccalauréat. Ce CCF s'organise en un ensemble certificatif comportant **3 épreuves**. Ainsi, trois fois dans l'année, les élèves de Terminales sont convoqués, au sein de l'établissement, afin de passer l'épreuve correspondant à l'activité dont ils viennent de suivre un cycle d'enseignement.

La note proposée par les enseignants pour le baccalauréat est la moyenne des trois notes obtenues, arrondie au point entier le plus proche.

Les barèmes et référentiels des épreuves sont nationaux et communs à toutes les séries, générales et technologiques.

Dans l'ensemble de 3 épreuves, **deux** d'entre elles sont issues de **la liste nationale**, la troisième peut provenir de la **liste académique**.

Les trois épreuves doivent obligatoirement relever de **trois compétences propres distinctes**.

L'évaluation de chaque élève dans chaque épreuve se fait en **co-évaluation** par deux professeurs d'EPS (pas forcément celui du groupe).

La notation se fait en regard du **niveau 4** des référentiels nationaux ou académiques des compétences attendues. Pour chacune des épreuves, une fiche précise le niveau de compétence attendu, le cadre de la situation d'évaluation, les critères d'évaluation et les repères de notation. L'ensemble des fiches de la liste nationale d'épreuves est publiée par voie de circulaire et constitue le référentiel national d'évaluation.

La liste académique d'épreuves comprend au maximum 4 épreuves. Comme pour la liste nationale, une fiche définit les mêmes différents éléments pour l'évaluation.

Chaque établissement propose à la validation du recteur un **projet annuel de protocole d'évaluation** qui précise :

Les ensembles certificatifs retenus

Le calendrier des contrôles

Ce projet est adressé à la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes. Après contrôle de sa conformité, il est **porté à la connaissance du conseil d'administration de l'établissement, des candidats et de leurs familles**.

La **commission académique** analyse les notes, procède éventuellement à une **harmonisation** et propose les notes au jury de l'examen du baccalauréat qui arrête définitivement la note affectée du coefficient en vigueur.

NB : Cette commission académique d'harmonisation des notes vérifie que les établissements scolaires ne présentent pas des moyennes par trop hors normes. Elle veille aussi à ce que l'écart garçons / filles ne soit pas trop important. C'est pourquoi les professeurs d'EPS ne peuvent communiquer aucun résultat car ils ne font que formuler une proposition de note.

2.2 Cas particuliers

Sont traités ici tous les cas de figure qui n'autorisent pas le contrôle en cours de formation tel qu'expliqué ci-dessus.

2.2.1 *Evaluation de rattrapage*

En cas de blessures ou de problème de santé temporaires, attestés par le médecin scolaire, les candidats peuvent bénéficier d'une **évaluation de rattrapage**. En bénéficient également **les candidats assidus** qui, en cas de **force majeure**, ne peuvent être présents à la date fixée, sous réserve d'avoir obtenu **l'accord du chef d'établissement**. . Suivant la raison de son absence ou inaptitude et la nature de l'activité concernée, le délai entre l'épreuve de son groupe et son épreuve de rattrapage peut être plus ou moins long.

2.2.2 *Contrôle adapté*

En cas **d'inaptitude partielle ou de handicap**, attesté par le **médecin scolaire**, ne permettant pas une évaluation dans le cadre habituel du CCF, les candidats bénéficient d'un **contrôle adapté** comportant 1, 2 ou 3 épreuves adaptées relevant de compétences propres différentes, ces épreuves remplaçant tout ou partie du protocole initialement choisi. Ce sont de véritables épreuves nécessitant une préparation sérieuse et assidue pour réussir.

En cas de **sévérité majeure du handicap**, le recteur autorise, après avis de la commission académique, une certification sur **une seule épreuve** appropriée au cas particulier. Les adaptations sont arrêtées par le recteur, après l'avis médical et celui de la commission académique.

Lorsque l'évaluation adaptée en CCF n'est pas possible, un examen ponctuel est proposé. Les candidats sont alors évalués sur une seule épreuve académique adaptée.

Lorsque le médecin scolaire atteste un handicap ne permettant pas une épreuve adaptée, une dispense d'épreuve et la neutralisation de son coefficient sont proposées par le chef d'établissement et validées par le recteur après avis de la commission académique.

2.2.3 *Les épreuves facultatives EPS*

Les élèves le désirant peuvent choisir de passer une épreuve supplémentaire en EPS. Cette option est affectée d'un coefficient 2 si elle prise en premier choix ou 1 si elle l'est en second.

La liste des activités possibles est dorénavant très réduite : 3 activités nationales (judo, tennis, natation de distance) et 2 académiques (Basket-ball et VTT).

Si les enseignants du Lycée sont informés des choix des élèves, ils le sont trop tardivement pour en vérifier la pertinence. Ils vérifient seulement que chaque élève a respecté la règle de l'absence de l'activité support de l'option dans le protocole suivi.

Le niveau demandé est très élevé. Seuls des élèves ayant de réelles compétences dans l'activité devraient choisir l'option EPS. Ils doivent pouvoir s'entraîner seuls, l'option ne faisant pas partie du cadre de l'enseignement commun d'EPS. Bien sûr, s'il se fait connaître suffisamment tôt auprès de son professeur, un élève pourra être conseillé, entraîné à l'entretien, etc. par celui-ci ou un enseignant plus expert.

2.2.4 Sportifs de haut niveau

Les sportifs de haut niveau, les espoirs ou partenaires d'entraînement **inscrits sur les listes nationales** arrêtés par le ministre chargé des sports peuvent bénéficier d'un **aménagement du CCF**. Ils sont alors évalués sur **au moins deux épreuves** relevant de deux compétences propres.

Lorsque les conditions d'aménagement de scolarité ne permettent pas de se présenter aux épreuves prévues en CCF, ils bénéficient de l'accès à **l'examen ponctuel terminal**. Cet examen regroupe aussi les candidats individuels, ceux en établissement privé hors contrat ou scolarisés au CNED. Il consiste en un couple d'activités indissociables dont la liste est publiée par circulaire. Les compétences attendues sont les mêmes que pour le CCF. Le choix du couple d'activités est fait par le candidat lors de son inscription à l'examen.

La détermination du mode d'évaluation se fait par le candidat lors de l'inscription à l'examen.

De plus, les sportifs de haut niveau, les espoirs ou partenaires d'entraînement inscrits sur les listes nationales arrêtés par le ministre chargé des sports **peuvent valider leur spécialité sportive** selon des modalités précisées par voie de circulaire.

2.2.5 Licenciés Association Sportive

De la même manière que les sportifs de haut niveau, les lycéens engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux scolaires ainsi que les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international peuvent valider leur spécialité (après approbation par la commission académique) selon des modalités publiées par circulaire.

B) DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

I) Caractéristiques du Lycée du Parc en second cycle

Il est toujours compliqué de résumer un établissement comme le nôtre en quelques lignes. Il serait trop long d'évoquer la réputation d'excellence du Lycée du Parc sur Lyon tout comme il serait vain d'essayer de lutter ici contre les affirmations quant à sa « froideur » et à la compétition acharnée que s'y livrerait les élèves.

Nous osons croire que nous participons à cette « exigence bienveillante » dont se réclament les membres de ce beau lycée.

CARACTERISTIQUES LYCEE DU PARC SECOND CYCLE

Environnement	• Parc de la tête d'or à proximité immédiate • 6^e arrondissement, quartier regroupant des CSP favorisées • Très bien desservi par les transports en commun
Structure	• 18 classes (6 secondes, 6 premières, 6 terminales) • 620 élèves (320 filles, 300 garçons)
Installations	• Sur place: Complexe sportif avec dojo, piscine, salle de musculation, salle d'agrès, gymnase type C • A 5mn: Parc de la tête d'Or, gymnase et mur escalade Bellecombe • Stade A. France
Quelques chiffres	• Réussite au baccalauréat $\geq 97\%$ • Recrutement hors secteur: 30 élèves par an
Equipe EPS	• KINDEL Sylvie • OUISE Christian • BLONDIN Lionel • DELOLME Pierre
DHG	• 36 h d'enseignement • 12h AS • 1h coordination

II) Caractéristiques des élèves de second cycle

Il est toujours réducteur de vouloir caractériser 600 élèves à travers un unique tableau. Pourtant, celui-ci nous semble pertinent si l'on garde à l'esprit plusieurs éléments :

Les caractéristiques 1, 2 et 3 sont ainsi classées par ordre décroissant du nombre d'élève qu'elles représentent.

Un élève peut être « classé » dans chacune de ces catégories selon l'item, le niveau de classe et le moment de l'année.

ELEVES EN LYCEE	Caractéristique 1	Caractéristique 2	Caractéristique 3
En EPS	Motivés et volontaires	Recherche de la bonne note	Moins de dynamisme en classes littéraires
Au niveau social	Milieu social très favorisé Courtois, respectueux des adultes	Milieu social favorisé ou boursiers Polis entre élève et envers les enseignants	Bavardages, énergie mal canalisée ou apathique (surtout en seconde)
Au niveau moteur	Dynamiques et volontaires. Des compétences motrices évidentes	En activité fonctionnelle. Compétences motrices normales	Apathique ou brouillon. Difficultés motrices selon les activités.
Au niveau cognitif	Désireux d'apprendre Recherche la progression personnelle. Investissement très important	Recherche de la « bonne note ». Investissement important	Confusion entre EPS et sport. Pratique minimale.
Au niveau affectif	Sensibles au regard d'autrui. Besoin de reconnaissance	Sensibles à la pression scolaire et familiale. Stressés	Cherchent à se démarquer par un rôle de « leader négatif »

III) Les objectifs choisis

Pour traduire la finalité et les objectifs généraux de l'EPS, nous avons décidé, au vue des caractéristiques de nos élèves, de nous fixer comme objectifs principaux les trois points suivants :

REUSSITE DE TOUS
COOPERATION ENTRE LES ELEVES
D'UN ELEVE ENTRAINE A UN ELEVE S'ENTRAINANT

Par la **réussite de tous**, nous entendons que chaque élève doit se voir offrir la possibilité d'atteindre le niveau 3 des compétences attendues dans le référentiel national. Cela suppose des temps d'apprentissage suffisamment longs et une attention particulière portée aux élèves qui en sont le plus éloignés en début de cycle.

La **coopération entre les élèves** nous semble indispensable. L'EPS a la chance d'être une discipline à part entière mais aussi entièrement à part : travailler en groupe est simple à organiser et fait partie de la culture de ses enseignants. Cela nous paraît un bon moyen pour développer la solidarité, l'entraide entre individus dont on ne peut qu'espérer qu'elle perdurera dans leur vie d'adulte. (Dommage que dans le même temps l'enseignement des sports collectifs soit drastiquement réduit)

« **D'un élève entraîné à un élève s'entraînant** » relève du même pari mais cette fois institutionnalisé. En effet la compétence propre n°5 a pour objectif d'apprendre aux élèves à s'entraîner pour prendre soin de leur capital physique et ce même pour leur vie adulte future. Le défi peut sembler ambitieux mais il n'en est que plus stimulant à relever !

En fait nous considérons que « dans l'arsenal éducatif pour lutter entre autres contre les inégalités scolaires, les mal-être personnel et collectif, l'EPS est un investissement, une arme de « développement durable ». »

(M. AVISSE-Desbordes)

IV) Mise en œuvre

1. Règlement

Ce document fait partie intégrante du règlement intérieur du Lycée. Des extraits figurent dans le carnet de liaison de l'établissement. Chaque enseignant explique ce règlement aux élèves en début d'année.

2. Programmation

La programmation des APSA devrait être le résultat de choix d'une équipe d'enseignants qui choisissent les activités qui leur semblent les plus profitables aux élèves dont ils ont la charge.

Malheureusement, nous devons aussi non seulement tenir compte des textes officiels mais aussi des installations disponibles. Cela implique parfois des choix « par défaut ». Evidemment, la liberté pédagogique s'en trouve grandement réduite...

Les choix que nous avons faits sont discutables. Nous avons tenté d'être les plus pertinents possibles.

CLASSES			ACTIVITE 1	ACTIVITE 2	ACTIVITE 3
SECONDES			VOLLEY-BALL	GYMNASTIQUE / ACROSPORT	COURSE EN DUREE
PREMIERES			BADMINTON	NATATION SAUVETAGE	COURSES
TERMINALES	MERCREDI	A	VOLLEY-BALL	GYMNASTIQUE	DEMI-FOND
		B	ACROSPORT	SAUVETAGE	BADMINTON
		C	COURSE EN DUREE	BADMINTON	NATATION SPRINT
	VENDREDI	D	VOLLEY-BALL	GYMNASTIQUE	DEMI-FOND
		E	ACROSPORT	SAUVETAGE	DEMI-FOND
		F	NATATION SPRINT	BADMINTON	COURSE EN DUREE

3. Traitement des APSA

Pour chaque activité que nous avons décidé de programmer, nous devons définir une compétence attendue en fin de cycle, un thème d'étude principal ainsi qu'une situation de référence pour l'évaluation.

Ces éléments nous sont imposés en terminales où le référentiel national comporte tous ces éléments. En seconde ou en première, nous avons établi les fiches suivantes afin que les élèves suivent une vraie progression cohérente, indépendante du professeur responsable de la classe.

Cela n'empêche pas bien sûr les caractères de chacun de s'exprimer mais assure une vraie cohérence dans notre enseignement.

Les pages qui suivent traitent donc de chacune des activités que nous programmons, dans chacune des compétences propres définies par le référentiel national.

3.1 Compétence Propre n° 1

DEMI-FOND

PROPRE	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 1: Réaliser une performance motrice maximale à une échéance donnée		CMS 1: S'engager lucidement dans la pratique, connaître ses limites.
PREMIERES	CLASSES	TERMINALES
	Situation de référence	• 3x 500m • 10 min de récupération maximum entre chaque 500m • Projet de temps annoncé avant le 1° et 2° 500m
	Thèmes d'études	• Vitesse optimale • Récupération efficace • Apprécier son état de forme du moment • Echauffement
	Compétences	• Respecter une allure de course • Réguler son projet en fonction de la forme du jour • Accepter un effort très intense • Préparation à l'effort • Gestion de la récupération

NATATION SPRINT

PROPRES	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 1: Réaliser une performance motrice maximale à une échéance donnée		CMS 1: S'engager lucidement dans la pratique, connaître ses limites.
PREMIERES	CLASSES	TERMINALES
	Situation de référence	• 3x 50m • 10 min de récupération semi-active entre chaque 50m • Estimations du temps données après les 2 premiers 50m
	Thèmes d'études	• Efficacité propulsive • Efficacité des phases non nagées • Récupération efficace • Connaissance de soi
	Compétences	• Accroître l'amplitude de nage tout en augmentant sa vitesse • Exploiter les départs et virages pour réduire la distance de nage • Accroître l'efficacité des jambes • Utiliser différents procédés pour récupérer et se préparer à l'effort • Enrichir ses sensations et mieux contrôler ses vitesses

3.2 Compétence Propre n° 2

SAUVETAGE

PROPRES	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 2: Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains		CMS 3: Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement CMS 1: S'engager lucidement dans la pratique
PREMIERES	CLASSES	TERMINALES
• 100m 4 obstacles • Mannequin 40 secondes sous forme d'aller-retour	Situation de référence	• 200m 8 obstacles • Remorquage mannequin 1minute en aller-retour
• Immersion • Techniques de nage adaptées selon l'environnement • Principe de base du remorquage	Thèmes d'études	• Efficacité propulsive • Adaptation rapide au parcours proposé • Différentes techniques de remorquage
• Adapter son immersion à la nature de l'obstacle • Adapter sa nage aux différentes phases du parcours • Utiliser diverses saisies du mannequin • Connaître ses allures et possibilités	Compétences	• Enchaîner des déplacements en surface puis en immersion et inversement • Exploiter l'ondulation pour se propulser en immersion • Efficacité propulsive avec bras libres et jambes en remorquage • Gérer son effort • Connaître ses allures et possibilités

3.3 Compétence Propre n° 3

ACROSPORT

PROPRE	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 3: Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique		CMS 3: Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement CMS 1: S'engager lucidement dans la pratique
SECONDES	CLASSES	TERMINALES
• Construire un enchaînement de 5 figures minimum dont une au moins avec tout le groupe • Pour chaque élève, au moins : ✓ 2 duos ✓ 2 trios ✓ 1 figure dynamique ✓ 1 position renversée	Situation de référence	• Composer et présenter une chorégraphie collective avec des figures et des liaisons • Groupes de 3 à 6 • Jugement de la prestation d'un groupe
• Respecter l'intégrité physique (de soi et des autres) • Choisir des éléments adaptés à son niveau • Coopérer pour prendre des décisions • Parer / Aider • Bras porteurs / Gainage		• Sécurité • Travail collectif • Risque-Originalité-Virtuosité • Effet sur les spectateurs • Jugement d'une prestation
• Appliquer les principes de sécurité • Réaliser des figures et éléments avec bras porteurs • Enchaîner plusieurs figures et éléments, y compris collectivement	Compétences	• Assurer différents rôles • Être plus acrobate • S'impliquer dans un projet artistique • Participer à la création et l'exécution d'un projet collectif • Appliquer les principes de sécurité • Situer la prestation d'un groupe et le justifier

GYMNASTIQUE

CULTURELS	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 3: Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique		CMS 3: Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement CMS 1: S'engager lucidement dans la pratique
SECONDES	CLASSES	TERMINALES
Enchaînement de 4 éléments dont 3 au moins nécessitent un appui manuel avec un ATR obligatoire.	Situation de référence	- Enchaînement au sol de 30s au moins 6 éléments dans au moins 2 niveaux de difficultés différents
- Acrobatie et ATR - Parade / Aide - Connaissance des différentes familles d'éléments	Thèmes d'études	- Enchaînement de 2 éléments - Création d'un enchaînement adapté aux possibilités de l'élève - Connaissance des critères de notation.
Etre capable de : - Construire un appui manuel solide - Réaliser plusieurs rotations avant et arrière (même avec parade/aide) - Réaliser un ATR - Parer / Aider un camarade	Compétences	Etre capable de : - Construire un enchaînement adapté à ses possibilités - Juger la prestation d'un camarade

3.4 Compétence Propre n° 4

BADMINTON

PROPRE	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 4: Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif		CMS 3: Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement CMS 2: Respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité
PREMIERES	CLASSES	TERMINALES
Rencontres de 20 points (10 services chacun) contre des adversaires de même niveau	Situation de référence	Plusieurs matchs en 2 sets gagnants (11 points) contre des adversaires de niveau très proche.
• Connaître et faire respecter les règles • Jouer la rupture dès le service • Identifier les zones de mise en danger de l'adversaire	Thèmes d'études	• D'une centration sur la cible à une centration sur la stratégie • Construction de la rupture • Efficacités des frappes • Déplacement-Replacement • Pertinence des choix stratégiques
• Jouer dans les espaces libres pour marquer directement • Savoir rééquilibrer le rapport de force dans l'échange • Provoquer un déplacement de l'adversaire dès le service • REVERS	Compétences	• Identifier les points forts et faibles de soi-même et des adversaires REVERS • Adopter une stratégie efficace • Utiliser des coups variés (trajectoires, vitesses, changements de rythme) • Déplacement-Replacement efficace

VOLLEY-BALL

CULTURELS	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 4: Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif		CMS 3: Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement CMS 2: Respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité
SECONDES	CLASSES	TERMINALES
- Jeu 4 X 4 (ou 3 X 3) - Terrain de 7m X 7m - Filet de 2,20m à 2,35 - Service tennis obligatoire mais pouvant être aménagé	Situation de référence	- Jeu 4 X 4 - Terrain de 7m X 7m - Filet de 2,20m à 2,35m
- Construction de la frappe haute à une main (service, attaque) - Organisation offensive d'une équipe pour permettre le smash	Thèmes d'études	- Organisation offensive plus riche (passe et attaque) - Aspect tactique
Etre capable de : - frapper avec une surface dure - frapper en donnant de la vitesse (et de la hauteur à la balle) - Apprécier tôt une trajectoire de balle	Compétences	Etre capable de : - faire des passes variées - d'attaquer dans différentes zones

3.5 Compétence Propre n° 5

COURSE EN DUREE

CULTURELS	OBJECTIFS	METHODOLOGIQUES
CP 5: Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi		CMS 3: Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement CMS 1: S'engager lucidement dans la pratique
SECONDES	CLASSES	PREMIERES
3 fois 9 minutes (3min de récupération semi-active) 3 fois 3 minutes (3 minutes de récupération passive)	Situation de référence	2 fois 750m ou 3 fois 3mn au choix
Objectifs 1 et 3: - Les sensations - Les règles de la diététique - Bases physiologiques de l'activité physique - Bases des principes d'entraînement	Thèmes d'études	Objectifs 2 et 1: - Physiologie de l'effort - Effets des différentes méthodes d'entraînement
- Etre capable de mettre en relation vitesse de course et fréquence cardiaque - Connaissance des règles d'une bonne alimentation - Pouvoir nommer les différentes sensations - Connaitre les objectifs et les différents pourcentages de VMA associés	Compétences	

V) Le baccalauréat EPS au Lycée du Parc

Au Lycée du Parc, les élèves de Terminales ont le choix, en début d'année, entre 3 protocoles le mercredi et 4 le vendredi. Cette différence s'explique simplement par le nombre de classe ayant cours d'EPS en même temps.

Lors de la première séance, les élèves vont noter les différents protocoles par ordre décroissant de préférence.

Pour choisir, ils doivent absolument considérer leurs éventuelles inaptitudes connues à ce moment-là de l'année : un élève aurait la note 00 pour l'épreuve concernée s'il choisissait un protocole comportant une activité dont il savait alors qu'il ne pourrait pas la pratiquer.

Nous ne saurions trop recommander aux élèves de choisir leur protocole en fonction non pas de ses appétences mais bien de ses compétences.

Après le choix de chacun, les enseignants doivent équilibrer les protocoles quant au nombre d'élèves : pour des raisons de sécurité et d'efficacité de l'enseignement, les groupes ne peuvent excéder 36 voire moins pour les protocoles comprenant la natation. Un choix autre que leur protocole préféré peut alors être imposé aux élèves sans toutefois aller plus loin que leur deuxième choix.

Pour l'année 2014 / 2015, les protocoles proposés sont les suivants :

MERCREDI	A	VOLLEY-BALL	GYMNASTIQUE	DEMI-FOND
	B	ACROSPORT	SAUVETAGE	BADMINTON
	C	COURSE EN DUREE	BADMINTON	NATATION SPRINT
VENDREDI	D	VOLLEY-BALL	GYMNASTIQUE	DEMI-FOND
	E	ACROSPORT	SAUVETAGE	DEMI-FOND
	F	NATATION SPRINT	BADMINTON	COURSE EN DUREE

Bien sûr, les protocoles sont définis afin d'offrir, a priori, les mêmes chances globales de réussite aux élèves et les meilleures notes possibles.

Pour cela nous utilisons les tableaux suivants qui montrent les différents résultats obtenus en EPS par nos élèves.

NB : Les moyennes académiques varient très peu, nous ne l'avons fait figurer qu'une fois dans chacun des tableaux. Vous le verrez, les moyennes obtenues par nos élèves varient, elles, beaucoup ; et c'est sans compter sur les variations entre 2 groupes qui sont pourtant notés sur une même activité par les deux mêmes enseignants !

	Moyenne Académique	Lycée du Parc 2010/2011	Lycée du Parc 2011/2012
FILLES	12,79	13,39	13,42
GARCONS	13,68	13,76	14,39
TOTAL	13,20	13,56	13,8
Différence Garçons/Filles	+ 0,88	+ 0,37	+ 1,03

Comme le montre ce tableau, les élèves du lycée obtiennent de meilleurs résultats que la moyenne académique. Au vu de leur implication et leurs compétences sportives, cela nous semble tout à fait logique.

Afin d'éviter que certains établissements ne profitent trop du cadre des CCF (où ce sont les enseignants de l'établissement qui notent leurs élèves), toutes les moyennes d'établissements sont examinées et harmonisées afin qu'elles ne s'écartent pas trop de la moyenne académique.

Par exemple, en 2010 / 2011, l'écart toléré était de 1.5 point au-dessus et en-dessous de la moyenne, soit une fourchette de 11.7 à 14.7 : tout établissement présentant une moyenne générale hors de ces normes voyait ses notes revues et corrigées.

RESULTATS PAR SERIE AU LYCEE DU PARC				
	2010 / 2011		2009 / 2010	
SERIE	MOYENNE	ECART-TYPE	MOYENNE	ECART-TYPE
ES	12,88	3,5	14,38	2,7
L	12,45	3,8	12,75	3
S	13,56	3,18	13,84	2,9

On le voit, les moyennes des différentes séries peuvent beaucoup varier. Cela s'explique par le faible nombre d'élèves concernés à chaque fois.

Le tableau suivant montre les résultats obtenus par nos élèves dans les différentes activités. On peut voir que si les notes varient beaucoup d'une année sur l'autre, certaines APSA génèrent systématiquement de très bonnes

moyennes. Un des aspects de notre travail est de répartir équitablement les activités afin de proposer des menus équilibrés aux élèves de terminales.

Activités	Moyenne académique	Moyenne Lycée du Parc 2010/2011	Moyenne Lycée du Parc 2009/2010
ACROSPORT	Filles: 13,5 Garçons: 13,2	Filles: 14,5 Garçons: 13,1 Total: 14,1 Ecart-type:2,3	Filles: 15,1 Garçons: 14,8 Total: 15 Ecart-type:1,7
BADMINTON	Filles: 12 Garçons: 13,7	Filles: 11,7 Garçons: 14,6 Total: 12,4 Ecart-type: 2,7	Filles: 12,5 Garçons: 14,9 Total: 13,1 Ecart-type: 2,5
BASKET-BALL	Filles: 12,3 Garçons: 13,6	Filles: 11,2 Garçons: 13,4 Total: 12,2 Ecart-type: 2,8	Filles: 11,7 Garçons: 14,9 Total: 12,7 Ecart-type: 2,8
DEMI-FOND	Filles: 13,1 Garçons: 13,7	Filles: 14,1 Garçons: 13,3 Total: 13,6 Ecart-type: 3,5	Filles: 14,6 Garçons: 14,9 Total: 14,7 Ecart-type: 3,1
GYMNASTIQUE	Filles: 13,6 Garçons: 13,2	Filles: 13,4 Garçons: 12,6 Total: 13 Ecart-type: 3	Filles: 13,2 Garçons: 12,5 Total: 13 Ecart-type: 2,1
NATATION SPRINT	Filles: 14,1 Garçons: 14,8	Filles: 15,1 Garçons: 14,9 Total: 15 Ecart-type: 3,8	Filles: 15,1 Garçons: 14,2 Total: 14,6 Ecart-type: 3,8
SAUVETAGE	Filles: 13,7 Garçons: 14,3	Filles: 13,7 Garçons: 14,6 Total: 13,9 Ecart-type: 3,1	Filles: 12,6 Garçons: 13,9 Total: 12,9 Ecart-type: 3,1
VOLLEY-BALL	Filles: 11,8 Garçons: 13,5	Filles:13 Garçons: 14,1 Total: 13,8 Ecart-type: 2,5	Filles:11,8 Garçons: 14,2 Total: 13,3 Ecart-type: 2,5

VI) Actions particulières

Nous avons mis en place des actions qui entrent tout à fait dans notre rôle de professeurs d'EPS mais qui se font au cas par cas ou en dehors des cours habituels.

1 Créneau pour les non-nageurs

Chaque mardi, de 16h à 18h, Mme Kindel s'occupe de tous les élèves non nageurs du lycée. Nous ne parlons pas là des élèves désireux d'obtenir une meilleure note dans le cadre des cours normaux mais bien d'adolescents qui connaissent de réelles difficultés en natation.

Ils sont peu nombreux mais nous nous faisons un devoir de tout tenter pour qu'aucun élève ne parte du Lycée sans savoir nager.

2 Rattrapage des séances non faites

Nous avons la chance d'avoir les installations disponibles 4 soirs par semaine de 16h à 18h pour les élèves de CPGE. Nous en profitons pour exiger des élèves du second cycle qu'ils « rattrapent » les séances qu'ils n'ont pas faites, notamment en natation. Cette disposition fonctionne très bien pour éviter les dispenses de complaisance pour un cours.

3 Préparation pour les options EPS

Après avoir vérifié les listes des élèves inscrits aux options EPS, nous mettons en place des entraînements aux épreuves orales des « options ». Nous le faisons en interne ou en faisant appel à d'autres enseignants qui sont ou ont été jury dans l'activité concernée.

4 Créneaux supplémentaires

Il est fréquent que nos élèves nous demandent l'autorisation de profiter de la disponibilité des installations pendant les « créneaux CPGE » pour venir s'entraîner en plus de leurs horaires EPS normaux.

Ce type de demande est très fréquent évidemment chez les élèves de terminales à quelques semaines des épreuves du baccalauréat. Mais ils ne sont pas les seuls : il n'est pas rare du tout de voir également des secondes ou des premières !

Ces demandes sont soumises à notre autorisation évidemment mais aussi à celle des parents des élèves : Une autorisation exceptionnelle doit être signée par les parents pour que l'élève puisse profiter de ces créneaux.

PARTIE 3 Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

Comme pour le second cycle, le projet EPS des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) doit tenir compte des caractéristiques des élèves de CPGE, des moyens dont nous disposons et des exigences officielles.

A) TEXTES OFFICIELS

Il faut tout de suite faire remarquer que, officiellement, ce sont 2h d'EPS par classe qui devraient être allouées aux CPGE dans la DHG donnée par le rectorat au Lycée. Il faut pourtant que nous nous contentions d'une seule. Cela ne nous semblerait pas inutile pourtant de pouvoir offrir plus de possibilités de pratique aux élèves : 30 heures en plus représenteraient presque 2 postes de professeurs d'EPS supplémentaires. Il serait ainsi possible de mettre en place plus de créneaux dans des activités plus diverses. Néanmoins beaucoup de lycée, dont certains prestigieux, n'ont pas notre chance d'avoir une heure pour chacune des classes inscrite à l'emploi du temps des élèves.

Le programme d'EPS en classes préparatoires aux grandes écoles définit 3 finalités :

- Préserver un équilibre et une hygiène de vie
- Contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité
- Renforcer la solidarité au sein de chaque classe pour installer une véritable émulation dans ce type de préparation

Plus précisément, la formation en EPS poursuit trois objectifs majeurs :

Préparer aux épreuves d'EPS aux concours aux grandes écoles

Développer les ressources personnelles qui permettent l'acquisition de compétences dans les pratiques physiques d'entretien et de loisir

Permettre l'accès à la pratique compétitive dans le cadre du mouvement sportif universitaire et être capable de programmer et de gérer un projet de formation personnelle.

On le voit, les textes officiels sont orientés non pas sur le développement de compétences dans les mêmes activités « traditionnelles » du second cycle mais ont plutôt un but d'entretien, de loisir ou utilitaire avec la préparation aux concours des écoles militaires.

B) DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

I) Caractéristiques Lycée du Parc en CPGE

Le Lycée du Parc figure régulièrement dans les 5 meilleurs lycées à CPGE de France, public et privé confondu.

Les élèves y sont évidemment sélectionnés pour leurs compétences dans les disciplines principales de chacune des filières. Leur niveau en EPS est donc extrêmement hétérogène.

Les pays d'origine des élèves accentuent encore les différences quant au vécu sportif de chacun. Il faut savoir que les élèves viennent de 70 départements de France et plus de 40 d'entre eux sont originaires d'une quinzaine de pays tels que la Chine, le Maroc, le Sénégal, etc

Les CPGE sont soumis à un rythme de travail très soutenu et à un stress important. Leur objectif premier est de réussir les concours d'admission aux grandes écoles en fin de 2^e année.

La fatigue tant intellectuelle que physique (problèmes de sommeil notamment) est un élément dont nous devons absolument tenir compte.

De plus, le lycée, par ses excellents résultats obtenus depuis des années, montre que les méthodes et projets mis en place sont efficaces. Cela n'interdit pas les ajustements mais justifie que ce qui a fait ses preuves ne soit pas révolutionné...

Environnement	Parc de la tête d'or à proximité immédiate Très bien desservi par les transports en commun
Structure	30 classes (14 première année, 16 deuxième) 1269 élèves (639 filles, 630 garçons)
Internat	230 places 1100 demi-pensionnaires dont beaucoup de CPGE
Installations	Sur place: Complexe sportif avec dojo, piscine, salle de musculation, salle d'agrès, gymnase type C A 5mn: Parc de la tête d'Or, gymnase et mur escalade Bellecombe
Quelques chiffres	Intégrations: ENS, Polytechnique, HEC, Mines, Ecole vétérinaire, etc. Recrutement: 680 admis pour 10 124 candidatures
Equipe EPS	KINDEL Sylvie OVISE Christian BLONDIN Lionel DELOLME Pierre
DHG	30 h d'enseignement 1 heure de préparation aux concours (Ecoles militaires)

II) Caractéristiques des élèves de CPGE

Comme pour le second cycle, ce tableau est forcément caricatural. Il n'en reflète pas moins l'immense majorité des élèves de CPGE

ELEVES EN CPGE	Caractéristique 1	Caractéristique 2	Caractéristique 3
Au niveau scolaire	Elèves brillants visant l'excellence scolaire et la réussite des concours de fins de 2 ^e année		
En EPS	Recherche du plaisir immédiat Maintien d'une activité physique régulière	Préparation aux concours des écoles militaires Recherche d'un équilibre général	Validation des ECTS Accompagnement de camarades
Au niveau social	Milieu social favorisé	Boursiers	Etrangers venant étudier en France
Au niveau moteur	Bon niveau sportif	Niveau sportif moyen	Difficultés motrices
Au niveau affectif	Autonomes, matures	Stressés	

III) Les objectifs

En tenant compte de ce qui a été écrit ci-dessus, nous avons défini un système très souple et facilitant pour nos élèves de CPGE. Mais ceux-ci doivent aussi satisfaire aux exigences des ECTS (EuropeanCredits Transfert System). Nous devons donc être rigoureux dans la gestion et l'attribution des crédits EPS en 1^e et 2^e année.

Il faut souligner ici que nous avons la chance de voir notre rôle et celui de l'EPS reconnus par toute l'administration du lycée ainsi que par les enseignants intervenants en CPGE. Nous avons tout à fait conscience de la chance que cela représente pour nous mais aussi, nous en sommes convaincus, pour les élèves.

Ainsi, nos objectifs pour les CPGE sont les suivants :

Participer à l'équilibre général des élèves

Entraîner les candidats aux Ecoles Militaires

Permettre la poursuite d'études (ECTS)

Nos objectifs peuvent sembler manquer d'ambition à des personnes extérieures au Lycée. Nous les savons primordiaux et correspondre tout à fait à la fois aux possibilités des élèves et à notre rôle d'enseignants d'EPS dans le cadre qui est celui du Lycée du Parc.

Il faut savoir que la possibilité de pratiquer une activité physique encadrée est souvent mise en avant pour expliquer en partie la bonne ambiance qui règne dans le Lycée et les excellents résultats obtenus.

Elle est aussi un élément que les élèves apprécient beaucoup pendant leur scolarité. Les parents et les candidats qui viennent visiter le Lycée pendant les journées portes ouvertes sont rassurés de savoir que l'équilibre global des élèves est un élément important au Lycée du Parc. Ils sont aussi heureux de voir toutes les installations sportives mises à leur disposition.

Nous sommes assez fiers de contribuer, à notre niveau, à la réussite de nos élèves !

IV) Mise en œuvre

Les élèves de CPGE étant plus de 1 200, il est évident que la mise en œuvre de nos objectifs est la plus souple possible afin de pouvoir correspondre à une multitude de cas particuliers. Notre choix a donc été de « mutualiser » les 30 heures d'EPS en CPGE pour ouvrir les installations pendant 2 heures, 4 soirs par semaine, de 16h à 18h.

Le niveau de pratique et l'investissement physique ne sont absolument pas pris en compte. Seul compte le nombre de présences pendant le trimestre ou semestre. Les appréciations portées sur les bulletins se réfèrent donc uniquement à ce critère.

1. Règlement

Ce document fait partie intégrante du règlement intérieur du Lycée. Des extraits figurent dans le carnet de liaison de l'établissement.

2. Programmation

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le complexe Tronchet est ouvert de 16h à 18h pour les CPGE, ainsi que le gymnase Bellecombe les lundi et jeudi. Ils peuvent venir sur toutes ces plages horaires mais aussi pendant l'AS, après avoir pris leur licence. Nous ne parlons pas ici du Parc de la Tête d'Or que beaucoup de nos élèves fréquentent assidûment pour courir, se promener, faire du roller, etc.

Cette année, la programmation mise en place est la suivante :

JOUR	LIEU	PROFESSEUR	ACTIVITES POSSIBLES DE 16h à 18h
LUNDI	Piscine	P. DELOLME	Natation
	Gymnase Tronchet	C.OVISE	Badminton, tennis de table, volley-ball
	Salles d'agrès et musculation	S.KINDEL	Musculation et préparation physique, Gymnastique aux agrès, cirque et acrobatie
	Gymnase Bellecombe	L.BLONDIN	Escalade, handball, basket-ball
MARDI	Piscine	C.OVISE	Natation
	Gymnase Tronchet	P. DELOLME	Badminton, tennis de table, volley-ball
	Salles d'agrès et musculation	L.BLONDIN	Fitness
		S.KINDEL	Musculation et préparation physique, Gymnastique aux agrès, cirque et acrobatie
JEUDI	Piscine	S.KINDEL	Natation
	Gymnase Tronchet	C.OVISE	Badminton, tennis de table, volley-ball
	Salles d'agrès et musculation	P. DELOLME	Musculation et préparation physique, Gymnastique aux agrès, cirque et acrobatie
	Gymnase Bellecombe	L.BLONDIN	Escalade, handball, basket-ball
VENDREDI	Piscine	S.KINDEL	Natation
	Gymnase Tronchet	L.BLONDIN	Badminton, tennis de table, volley-ball
	Salles d'agrès et musculation	P. DELOLME	Musculation et préparation physique, Gymnastique aux agrès, cirque et acrobatie

Lors de leur arrivée sur une installation, les élèves doivent signaler leur présence sur les listes d'appel des professeurs. Le nombre de présences dans la période concernée est converti en appréciation portée sur le bulletin de l'élève.

3. ECTS (European Credits Tranfert System)

Ce système européen de transfert de crédits a été mis en place afin que les étudiants puissent poursuivre des études supérieures dans un autre pays avec la reconnaissance de leur formation antérieure.

Le texte officiel qui le régit est le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007.

Il prévoit une technique de compensation entre crédits de divers blocs disciplinaires qui permet de reconnaître la spécificité de certains parcours dans lesquels des points forts peuvent équilibrer un point faible.

Si un élève est dispensé d'EPS, les crédits de notre discipline sont reportés sur d'autres.

Par contre, un élève ne venant jamais en EPS se voit attribuer la lettre F ce qui entraîne la non validation globale de l'année. En effet cela atteste d'un comportement anormal de l'étudiant.

Notre objectif n'est certainement pas de bloquer ces étudiants brillants pour un nombre trop faible de présences en EPS.

Nous avons donc mis en place une échelle d'appréciation qui est très « facilitante » mais oblige les élèves à venir un minimum de fois pratiquer une activité physique.

4. Préparation Grandes Ecoles Militaires

Les concours des grandes écoles militaires comportent une partie physique. Les élèves désireux de s'entraîner en natation et pour les exercices de tractions et d'abdominaux peuvent le faire toute l'année pendant les créneaux CPGE normaux. Nous organisons à partir de la fin des écrits (avril) des sessions de 2h pour tous ceux qui souhaitent s'entraîner pour les épreuves athlétiques (sprint et demi-fond).

5. Actions ponctuelles

Etant très pris par leurs études, les élèves de CPGE ont beaucoup de mal à se libérer plusieurs après-midi dans l'année pour participer à des rencontres UNSS.

Afin de leur offrir l'opportunité de rencontrer des élèves d'autres établissements, nous participons régulièrement à des tournois avec le Lycée La Martinière Montplaisir, ainsi que d'autres écoles telles que l'école de Médecine Laënnec.

Ces rencontres, très appréciées des élèves, se déroulent le soir, généralement de 19 à 22h. Elles sont prolongées par un « casse-croûte » pendant lequel les élèves peuvent discuter de leurs expériences respectives.

Il est à noter que les enseignants qui encadrent ces manifestations le font non seulement bénévolement mais en plus en dehors de leur temps de travail...

PARTIE 4 ASSOCIATION SPORTIVE

Nous avons ici inséré le projet de l'Association Sportive (AS), tel qu'il a été défini et approuvé lors de son assemblée générale.

A) INTRODUCTION

Dans chaque établissement public local d'enseignement (EPL), il est obligatoire de créer une Association Sportive (AS) de type « loi 1901 ».

Cette AS est obligatoirement affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). C'est cette double appartenance au monde scolaire et associatif qui en fait sa singularité et sa force.

Les finalités, objectifs, moyens des associations sportives découlent de cette particularité.

B) TEXTES OFFICIELS

I) Les finalités et objectifs

FINALITES: Contribuer		
• à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme, • à l'égalité des chances, à l'intégration, à l'exercice de la solidarité et à la formation de l'éthique sportive.		
ORIENTATIONS GENERALES	ASPECT SPORTIF	1. Confirmer le rôle d'apprentissage, de familiarisation, de préparation et de perfectionnement sportif pour le plus grand nombre, afin que chacun puisse s'exprimer au mieux de ses potentialités et cela en continuité avec l'EPS. 2. Favoriser le passage du sport dans l'école vers le sport hors de l'école et inversement. 3. Maintenir et conforter des relations permanentes avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), les fédérations sportives, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, aux plans national, régional, départemental et local. 4. Généraliser les conventions avec les fédérations sportives afin d'établir une cohérence d'actions complémentaires, sans perdre sa spécificité et son identité. 5. Dynamiser le fonctionnement des commissions mixtes (Fédération - UNSS) aux plans national, régional et, lorsque cela est possible, départemental, afin d'établir des contenus de rencontres, de formules, de pratiques adaptées au milieu scolaire et aux âges concernés.

	ASPECT EDUCATIF	• Affirmer et de privilégier une éthique sportive ; • Préserver l'acte d'adhésion volontaire de l'élève à l'UNSS • Impliquer réellement les élèves dans la vie sportive et dans la vie associative; • Apprendre aux jeunes à être responsables ; • Permettre aux élèves d'appliquer des connaissances pluridisciplinaires à l'organisation, à la vie, au fonctionnement de l'association sportive et des événements sportifs ; • Confirmer à l'UNSS (et à l'association sportive) son rôle "d'apprentissage de la vie", permettant de devenir adulte.
	SUR LE PLAN GENERAL	• Associer l'environnement éducatif (enseignants d'autres disciplines, médecins de l'Education Nationale, parents d'élèves, etc.) afin que l'UNSS et l'association sportive soient intégrées pleinement dans le projet d'établissement ; • Etablir des contacts et mener des actions communes avec l'environnement extérieur qu'il soit culturel, éducatif, sportif ou territorial ; • Mieux s'insérer dans la vie de la nation afin de jouer pleinement leur rôle éducatif tout en étant attentives à préserver leur identité et leur indépendance.

II) Les statuts

Les associations sportives créées dans tous les établissements publics du second degré doivent élaborer leur statut en adoptant les dispositions statutaires obligatoires définies par décret en Conseil d'Etat ainsi qu'un règlement intérieur.

Pour être conforme à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901, toute association sportive doit satisfaire aux deux formalités suivantes :

- déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture,
- inscription à l'Inspection académique.

Toutes modifications des instances statutaires de l'association sportive doivent être consignées et communiquées à ces deux instances.

Le chef d'établissement, en signant la feuille d'affiliation à l'UNSS de l'association sportive dont il est le Président ès-qualité, se porte garant de l'observation de ces dispositions.

L'affiliation s'effectue en début de chaque année scolaire auprès du Service Régional UNSS. Elle induit le paiement d'une cotisation et l'abonnement à la "Revue UNSS". Elle permet la prise des licences.

L'association s'engage à mettre les cadres nécessaires à disposition des organisateurs des rencontres de l'UNSS à tous les niveaux.

1. Composition de l'Association sportive

L'association se compose :

- du chef d'établissement,
- des enseignants d'éducation physique et sportive participant à l'animation de l'association dans le cadre du forfait horaire réservé à cet effet dans leurs obligations de service,
- des présidents des associations de parents d'élèves de l'établissement ou de leur représentant,
- des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire,
- de tous les autres partenaires de la communauté éducative à jour de leur cotisation.

L'association est administrée par un comité directeur présidé par le Chef d'établissement, président de l'Association. Le comité directeur élit parmi ses membres un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint. Le nombre de membres du comité directeur est fixé par l'assemblée générale. Dans les lycées, le comité directeur se compose pour :

- un quart du chef d'établissement et des enseignants d'éducation physique et sportive animateurs de l'association,
- un quart de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative dont au moins un parent d'élève,
- pour la moitié d'élèves.

Le secrétaire est élu parmi les enseignants d'éducation physique et sportive. Le secrétaire adjoint parmi les autres catégories de membres du comité directeur. Le Trésorier doit être majeur.

L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous la responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.

2. Missions des membres du comité directeur

2.1 Missions du Président

Le Président veille au bon fonctionnement de l'AS en conformité avec les dispositions légales dictées par les administrations et organismes ayant autorité dans le fonctionnement des A.S. Il veille au respect des statuts et au rayonnement de l'A.S.

Il veillera à ce que l'A.S. dispose des moyens financiers et matériels nécessaires à la mise en place de toutes ces actions.

Il veillera aussi à la cohérence du projet de l'AS en lien avec le projet de l'établissement.

2.2 Missions du Secrétaire

Le Secrétaire assure le suivi des différentes productions écrites de l'A.S. : rapports, affichages, listings, site internet de l'A.S. et présente le bilan sportif annuel de l'A.S. au conseil d'administration

2.3 Missions du Trésorier

Le Trésorier assure par délégation du Président de l'AS toute la gestion financière de l'A.S. et le suivi des pièces comptables de l'Association. Afin de fluidifier le fonctionnement de l'A.S., il a toute compétence pour engager les fonds de l'association en lien avec le paiement des transports, la location de matériel, commande de matériel et le paiement des licences pour des montants inférieurs à 800 euros.

Pour toutes dépenses supérieures à 800 euros l'accord du Président de l'Association est indispensable (le Trésorier devra préciser si l'association possède la trésorerie nécessaire à l'opération financière).

Le Trésorier est aussi responsable du suivi des sommes à recouvrer (retours tardifs de subventions et remboursements de frais de déplacements.)

2.4 Missions des Enseignants E.P.S.

Les Enseignants d' E.P.S. participent à la mise en place du projet de l'A.S. et assurent conformément aux textes toutes les missions en lien avec le forfait U.N.S.S..

Ils secondent le Président.

Ils assistent le Trésorier et le Secrétaire dans toutes leurs missions et rendent compte de la gestion de leurs élèves dans le cadre de l'A.S.

Ils sont partie prenante du comité directeur de l'A.S. et veilleront au rayonnement de l'Association.

3. Assurance

Les élèves, membres actifs d'une association affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire, doivent obligatoirement être assurés contre les risques d'accident pouvant survenir pendant les activités et les déplacements relevant de l'association (loi du 16 juillet 1984).

Quand le Chef d'établissement, Président de l'association sportive, ne peut vérifier l'existence d'une police garantissant ces risques, il refusera de signer la demande de délivrance de la licence.

Lorsque les élèves membres actifs d'une association sont assurés à une compagnie ou mutuelle prévoyant une assurance individuelle, mention en sera faite par le secrétaire de l'association sportive sur le bordereau de validation des licences correspondantes conservé au Service Régional.

Les garanties offertes par l'assureur de l'UNSS et les conditions dans lesquelles elles sont obtenues sont précisées dans les documents adressés chaque année aux associations sportives.

L'existence d'une assurance individuelle ou collective ne dispense pas de la prise de licence qui reste, pour les élèves, la condition sine qua non pour être autorisés à participer aux activités de l'association sportive.

III) Le Projet d'AS

1. Les documents obligatoires

1.1 Modalité d'adhésion

La licence de l'élève est délivrée à tout moment de l'année scolaire, sous le contrôle du chef d'établissement, Président de l'association sportive, à qui il appartient :

- de demander et de vérifier la validité de l'autorisation parentale de participation (pour les élèves mineurs)
- de vérifier que l'élève est en possession d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités sportives
- de veiller à ce que l'élève soit effectivement assuré conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 1984

Ces modalités s'appliquent également aux élèves "post baccalauréat" selon les dispositions de la convention avec la Fédération Nationale du Sport Universitaire (FNSU).

Les élèves effectuant leur scolarité du second degré par année complète dans le cadre du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) peuvent prendre une licence UNSS.

1.2 Règlement intérieur

Le règlement intérieur est un texte à dimension éducative, élaboré et réactualisé en concertation, fixant les droits et obligations de chacun. L'UNSS indique quelques points qui pourront être précisés, explicités, adaptés à chaque établissement :

- Conditions de fonctionnement de l'A.S. : Modalité d'adhésion - horaires - programme
- Utilisation du matériel et des installations sportives.
- Modalités de surveillance des élèves de l'A.S. (circulaire N° 248 B.O.39 du 31 octobre 96).
- Modalités de déplacement des élèves vers les lieux de rencontres.
- Actions d'animations de l'établissement
- Modalités relatives à la participation à l'A.S. pendant les stages des élèves.
- Règles pour les internes, les mineurs, ½ pensionnaires, externes, les BTS, classes préparatoires, etc.
- Conduite à tenir en cas d'accident à l'A.S.
- Gestion des absences (lorsque les parents pensent que leur enfant est à l'A.S...) et relations avec les parents (circulaire n° 96-247).
- Modalités d'exercice du droit de réunion : local de l'A.S., Assemblée Générale, Comité Directeur, réunion des délégués A.S., etc.
- Conditions de l'affichage : de la diffusion d'informations, panneau de l'A.S, journal de l'A.S, fiches d'information de début d'année, etc.
- Obligation du respect de l'autre, des personnels, de l'adversaire, de l'environnement et du matériel, la politesse, le fair-play, l'éthique sportive, etc.
- La gestion des jeunes officiels et leur valorisation, etc.

Cette liste n'est pas exhaustive.

En l'absence de règlement intérieur, c'est le bon sens et la logique qui doivent dicter le fonctionnement et la gestion " en bon père de famille "

2. Budget

Le budget, traduction chiffrée de la politique définie par le projet d'A.S. précise la nature et le montant des recettes et des dépenses prévues. Il peut être modifié en cours d'année. Il doit être équilibré, c'est à dire que si les recettes prévues sont supérieures aux dépenses envisagées, l'excédent doit être affecté au fonds de roulement ; dans le cas contraire, le déficit prévu doit être comblé par le même fonds de roulement.

Il faut établir avec précision le résultat de l'exercice qui se calcule de la façon suivante :

Total recettes - Total charges = Bénéfice/Déficit * résultat de l'exercice.

Chaque dépense et chaque recette doivent être justifiées par des documents écrits (factures, états des licences à établir, états des cotisations en caisse, bordereaux de remises de chèques). Il ne doit pas exister de mouvement de fonds non justifié par un écrit.

La comparaison entre le budget prévisionnel et le compte de résultat constitue l'un des éléments d'évaluation de l'année écoulée.

L'EPL peut décider de subventionner l'Association. En ce cas, l'Association doit obligatoirement remettre, à l'issue de l'exercice au chef d'établissement, président du conseil d'administration, un rapport moral et financier. Ce rapport permet de vérifier que la subvention a été employée conformément à son objet et au programme prévisionnel pour lequel elle a été demandée. Le chef d'établissement peut réclamer tout document comptable ou pièce justificative nécessaire pour apprécier l'utilisation de la subvention.

Le renouvellement de la subvention ne pourra être accordé que si ce contrôle a été effectivement réalisé.

L'association sportive ne peut ni percevoir, ni gérer des subventions destinées à l'établissement pour la mise en œuvre des missions de celui-ci : périodes en entreprises, projets d'établissement, actions d'animation, voyages et de façon générale toute subvention versée à l'EPL par l'Etat ou les collectivités territoriales.

De même, l'association ne peut encaisser certaines sommes versées par la famille à l'établissement (caisse de solidarité, carnets de correspondance et frais de correspondance de l'EPL ...), ni le produit des objets confectionnés par les élèves dans le cadre de l'activité scolaire. Ces pratiques peuvent être qualifiées de gestion de fait. Il est rappelé que la personne reconnue comptable de fait, président de l'association, trésorier ou toute autre personne manipulant des fonds peut voir sa responsabilité engagée et faire en outre l'objet d'amendes.

Aux termes de l'article 16-6 b du décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié, le conseil d'administration de l'EPL a compétence pour :

- approuver le programme de l'Association Sportive (c'est la seule association soumise à cette exigence)
- approuver la passation d'une convention entre l'EPL et une association constituée dans l'établissement (convention qui est, par ailleurs, soumise à l'organe statutairement compétent de l'association) ;
- attribuer une subvention ou renouveler cette attribution après examen de l'utilisation de la subvention précédente.

Toutefois il convient de préciser que l'association doit dégager des ressources propres (cotisations, ventes diverses ...) et ne pas « vivre » que de subventions.

Les fonds d'animation (vie lycéenne, vie collégienne) et le fonds de réserve peuvent être utilisés pour subventionner l'Association, mais les fonds sociaux doivent être réservés pour une utilisation individuelle (paiement de la visite médicale ou de la participation à un championnat de France par exemple).

3. Les bilans

Dans le projet AS, doivent figurer les méthodes retenues pour évaluer son degré de réalisation et le calendrier des bilans destinés à apporter les ajustements qui, le cas échéant, s'avèreraient nécessaires. En tout état de cause, un bilan élaboré sous l'autorité du Président de l'association sportive est dressé à la fin de chaque année scolaire.

Ce bilan qui doit comporter des éléments à la fois qualitatifs et quantitatifs (nombre de licenciés, nombre de rencontres...) est communiqué au comité directeur de l'association et au conseil d'administration de l'établissement. Il est également transmis au coordonnateur de district et au Directeur du Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire

C) DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

I) Caractéristiques du Lycée du Parc

CARACTERISTIQUES LYCEE DU PARC	
Environnement	Parc de la tête d'or à proximité immédiate Très bien desservi par les transports en commun
Structure	1 900 élèves (19 classes de second cycle, 30 en CPGE)
Internat	230 places 1100 demi-pensionnaires
Installations sportives	Sur place: Complexe sportif avec Dojo, Piscine, Salle de musculation, Gymnase type C A 5mn: Parc de la tête d'Or, Gymnase et mur escalade Bellecombe
Quelques chiffres	230 places d'internat 1100 demi-pensionnaires Beaucoup de CSP + 30% de boursiers

Equipe EPS	KINDEL Sylvie OVISE Christian BLONDIN Lionel DELOLME Pierre
DHG	68 h d'enseignement plus 1h de coordination 12 h d'AS statutairement.

II) Caractéristiques des élèves

Le plus simple est ici de reprendre ce que nous avons pu écrire dans le projet EPS, en rappelant que nous sommes tout aussi conscients du caractère caricatural ou au moins réducteur de tels tableaux.

ELEVES EN CPGE	Caractéristique 1	Caractéristique 2	Caractéristique 3
Au niveau scolaire	Elèves brillants visant l'excellence scolaire et la réussite des concours de fins de 2 ^e année		
En EPS	Recherche du plaisir immédiat Maintien d'une activité physique régulière	Préparation aux concours des écoles militaires Recherche d'un équilibre général	Validation des ECTS Accompagnement de camarades
Au niveau social	Milieu social favorisé	Boursiers	Etrangers venant étudier en France
Au niveau moteur	Bon niveau sportif	Niveau sportif moyen	Difficultés motrices
Au niveau affectif	Autonomes, matures	Stressés	

ELEVES EN LYCEE	Caractéristique 1	Caractéristique 2	Caractéristique 3
En EPS	Motivés et volontaires	Recherche de la bonne note	Moins de dynamisme en classes littéraires
Au niveau social	Milieu social très favorisé Courtois, respectueux des adultes	Milieu social favorisé ou boursiers Polis entre élève et envers les enseignants	Bavardages, énergie mal canalisée ou apathique (surtout en seconde)
Au niveau moteur	Dynamiques et volontaires. Des compétences motrices évidentes	En activité fonctionnelle. Compétences motrices normales	Apathique ou brouillon. Difficultés motrices selon les activités.
Au niveau cognitif	Désireux d'apprendre Recherche la progression personnelle. Investissement très important	Recherche de la « bonne note ». Investissement important	Confusion entre EPS et sport. Pratique minimale.
Au niveau affectif	Sensibles au regard d'autrui. Besoin de reconnaissance	Sensibles à la pression scolaire et familiale. Stressés	Cherchent à se démarquer par un rôle de « leader négatif »

III) Les objectifs choisis

Les deux objectifs principaux que nous nous fixons sont :

Améliorer la participation aux compétitions

Développer la vie associative et la responsabilisation des élèves

1. Améliorer la participation aux compétitions

Le Lycée du Parc obtient des résultats honorables chaque année sans toutefois atteindre ce que l'on pourrait attendre au vu des « talents » présents dans l'établissement.

Le plus gros problème rencontré est la non disponibilité des élèves les mercredis après-midi : Les CPGE ont quasiment tous cours, les lycéens sont parfois dans le même cas et il faut encore rajouter les TPE, les sorties scolaires, etc.

Les règlements de catégorie d'âge n'aident pas non plus : lycéens et prépas ne peuvent souvent pas jouer dans la même équipe dans les sports comme le basket ou le handball.

Nous devons être plus attentifs aux demandes des élèves désireux de pratiquer des « activités orphelines ». Cela nous permettrait d'augmenter le nombre de licenciés mais aussi et surtout de permettre à plus d'élèves de pratiquer leur sport de prédilection en compétition.

Nous devons mettre l'accent sur la responsabilité des élèves qui s'inscrivent notamment en incluant dans le règlement intérieur de l'AS un paragraphe qui insiste sur l'importance de participer aux compétitions.

2. Développer la vie associative et la responsabilisation des élèves

L'AS doit être un véritable lieu de participation active de tous.

Les élèves sont invités à prendre des responsabilités en devenant par exemple Jeunes Officiels (arbitrage et table de marque) ou en aidant à l'organisation des rencontres.

Des élèves majeurs de prépas encadrent les AS futsal et judo. Ils sont responsables du matériel, de la bonne conduite des autres membres ainsi que de relever les présences réelles des élèves. Evidemment, des enseignants passent de temps en temps pour s'assurer du bon déroulement de cette AS.

La bonne tenue des Assemblées Générales, avec un côté « grand-messe » de l'AS pendant lesquelles les élèves sont sollicités pour prendre la parole, nous paraît aussi un bon moyen pour améliorer cette responsabilisation des élèves. Il faut que les dates retenues soient respectées et annoncées longtemps à l'avance. Pour éviter des absences préjudiciables, prévoir une solution de repli (autre date ou plutôt adjoint pouvant tenir le rôle du titulaire, etc.)

Il nous faut absolument faire élire des élèves comme trésorier et secrétaire adjoints au cours de ces assemblées.

Nous organisons aussi chaque année 5 sessions de formation aux premiers secours, ouvertes en priorité aux secondes. Les élèves licenciés à l'AS payent 5 euros tandis que les autres doivent régler un montant de 45 euros. La somme récoltée sert uniquement à acheter du matériel utile pour cette formation.

Nous remercions ici Mme VALLOIRE qui accepte d'encadrer ces sessions, délivrant à ceux qui réussissent l'attestation de formation aux premiers secours.

3. Réussites à poursuivre

Nous n'oublions pas pour autant de continuer à poursuivre des objectifs que nous atteignons maintenant depuis plusieurs années :

- **Permettre l'accès à une pratique diversifiée pour le plus grand nombre :**

Pour l'année qui vient, les activités proposées et les horaires seront choisis en fonction des disponibilités des installations, des compétences des enseignants mais surtout selon les demandes ou motivations supposées des élèves.

Nous ne serons malheureusement toujours que 4 enseignants pour 1900 élèves. Nous continuerons probablement à proposer 18 créneaux d'AS (au lieu de 8 statutairement), probablement les mêmes que précédemment.

Nous pouvons raisonnablement espérer atteindre de nouveau entre 300 et 350 licenciés.

Nous devons porter une attention particulière au nombre de filles qui se licencient. Si le nombre est trop faible, il faudra les relancer.

45% de licenciées filles nous semble un objectif à atteindre absolument.

Il ne faut pas oublier pour autant que certains élèves (peu nombreux heureusement) s'inscrivent à l'AS surtout pour bénéficier des cartes de priorité permettant de passer avant les autres élèves au self à midi. Il nous faut faire plus de contrôles afin de vérifier que ces cartes sont utilisées uniquement pour venir à l'AS.

Chaque fin d'année, lors de la remise des récompenses, un point est fait sur le nombre de licenciés, leur origine (niveau de classe) ainsi que leur genre. Nous tenons à établir ces statistiques, malgré le travail que cela demande car nous croyons important d'avoir une vue globale sur qui se licencie, pour quelle(s) activité(s), etc.

Le point important que nous regardons attentivement est d'avoir une offre qui s'adresse autant aux filles qu'aux garçons d'une part et d'autre part autant aux lycéens qu'aux prépas.

- **Permettre les échanges entre élèves de tous niveaux de classe.**

Le Lycée du Parc accueille 1900 élèves dont 1200 en classes préparatoires. Comme certains lycéens ont jusqu'à 3 ans d'avance, il peut y avoir 7 ans d'écart entre les plus jeunes et les plus vieux !

Tous peuvent être membres de l'AS et y jouer le même rôle. Cela facilite les discussions informelles mais instructives sur les choix possibles dans la scolarité, sans parler d'un certain sentiment de camaraderie. L'ambiance du Lycée en est forcément améliorée.

Si nous parvenons à mettre en place de vraies AG et continuer à organiser des entraînements où la bonne humeur est présente, cet objectif devrait être largement atteint.

C'est à cette seule condition que l'AS peut remplir sa mission de tisser des liens à travers tout le lycée. Nous constatons chaque année que faire évoluer sur un pied d'égalité « petites secondes » et « grands prépas » est très riche : cela contribue indéniablement à la bonne humeur générale mais aussi à l'ambiance studieuse constatée dans tout le lycée, les lycéens étant « entraînés » par les élèves de classes prépas.

D) MISE EN ŒUVRE**I) Statuts et composition du bureau**

Lors de l'assemblée générale du , ont été nommés les personnes suivantes :

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

Secrétaire adjoint

Trésorier adjoint :

II) Programmation

ACTIVITES	PROFESSEUR	JOUR	HORAIRES
BADMINTON	P.DELOLME	Mardi	12h30 / 14h
	L.BLONDIN	Vendredi	12h30 / 14h
HANDBALL	P DELOLME	Mercredi	12h30 / 14h
JUDO	Responsables élèves majeurs	Lundi, Jeudi et Vendredi	16h / 18h
MUSCULATION	P.DELOLME	Vendredi	12h30 / 14h
ESCALADE	L.BLONDIN	Mardi	12h30 / 14h
FITNESS	L.BLONDIN	Mercredi	12h30 / 14h
	L. BLONDIN	Jeudi	12h30 / 14h
FUTSAL	Responsables élèves majeurs	Samedi	12h30 / 14h
SALSA	L. BLONDIN	Lundi et Vendredi	18h15 / 19h 30
ROCK	L. BLONDIN	Mardi	18h15 / 19h 30
NATATION	S.KINDEL	Lundi	12h15 / 13h45
	S. KINDEL	Jeudi	12h15 / 13h45
VOLLEY-BALL	C.OVISE	Mardi	12h30 / 14h
	C. OVISE	Jeudi	12h30 / 14h

Comme on le voit sur ce tableau, ce ne sont pas moins de 18 créneaux d'1h 30 que nous proposons (auxquels il faut évidemment ajouter toutes les compétitions du mercredi après-midi...) Or nous ne sommes que 4 enseignants, ce qui devrait nous amener à n'en proposer que 8 ! Cette différence s'explique par la bonne volonté des professeurs, encouragés par le dynamisme et la bonne humeur des élèves.

Il faut pourtant souligner que cette bonne volonté ne sera sûrement pas éternelle et pose problème, notamment en cas d'absence prolongée d'un enseignant : son remplaçant n'est absolument pas tenu, et c'est compréhensible, d'effectuer des heures supplémentaires, non payées bien sûr !

III) Gestion financière

1. Comptabilités mensuelles et annuelles

Le Trésorier devra suivre mensuellement les comptes de l'A.S. et présenter en fin d'année scolaire un compte financier de l'A.S. faisant apparaître les recettes, les dépenses et l'état des sommes à recouvrer.

1.1 Engagement des dépenses

Conformément à l'article 1 – 3 du règlement intérieur de l'association sportive le trésorier a toute compétence pour engager des dépenses pour un montant inférieur 800 euros, dans le cas contraire l'accord du Président de l'association est indispensable.

1.2 Etat des recouvrements

Compte tenu du fait que l'Association se fait rembourser un certain nombre de frais (en particulier par l'U.N.S.S.) il est impératif de connaître une estimation des sommes encore dues à l'association.

Ce point est particulièrement important pour la comptabilité de l'Association car il permet de mieux définir les marges de manœuvres financières de l'A.S.

En cas de difficultés à recouvrer certaines sommes le trésorier rendra compte au Proviseur des problèmes rencontrés afin que celui-ci intervienne avec le président de l'A.S. (si le Proviseur n'est pas le président de l'A.S.) pour que les sommes soient recouvrées.

2. Budget et subventions

Le Trésorier élabore le budget de l'A.S. qui est présenté à l'assemblée générale et rédige avec l'appui du Proviseur les différentes demandes de subventions.

IV) Règlement de l'AS

Ce règlement intérieur peut être modifié sur simple demande d'un membre de l'A.S. Ces demandes seront soumises au comité directeur et adoptées ou non en A.G. après un vote à bulletin secret.

1. Fonctionnement de l'AS

1.1 Sécurité des personnes et des biens

Les enseignants ont toute autorité dans les mêmes conditions et avec les mêmes obligations qui régissent leurs activités au sein du lycée pour refuser de faire participer les licenciés de l'A.S. (qui sont aussi élèves du lycée) à toute manifestation sportive (ou autre) qui ne satisferait pas aux règles de sécurité requises par les textes en vigueur.

Ils ont aussi l'obligation de mettre leurs élèves en sécurité s'ils rencontrent un problème de violence verbale ou physique lié à la présence d'éléments extérieurs (supporters etc.).

Dans tous les cas la sécurité des personnes et les biens est une condition indispensable à la pratique de toute activité dans le cadre de l'A.S. En cas de problème tout incident devra faire l'objet d'un rapport écrit au Proviseur.

Tous les points du règlement intérieur du lycée concernant :

- L'accueil des élèves
- La discipline générale
- Accidents, sécurité
- Respect du matériel et des locaux
- Assurance scolaire

restent valables et applicables dans le cadre de l'A.S.

1.2 Articles relatifs à l'encadrement et à la discipline concernant les élèves

En cas de faute d'un licencié le Président de l'Association sportive pourra prendre seul une décision d'exclusion temporaire inférieure ou égale à trois jours après avoir consulté le rapport produit par les personnels encadrants et en accord avec ces derniers.

En cas de nécessité l'association Sportive se réserve le droit de mettre en place un conseil de discipline devant lequel comparaitra l'élève licencié de l'A.S.

Tout élève exclu temporairement du lycée est exclu de toute participation à des activités dans le cadre de l'AS sur ses périodes d'exclusions temporaires du lycée.

2. Informations des parents

Il est prévu au sein du lycée un panneau d'affichage mis à jour régulièrement ainsi (si possible) qu'un site Internet dont l'adresse sera donnée par le Proviseur aux parents en début d'année scolaire en même temps que les autres adresses utiles du lycée.

3. Valorisations des résultats des élèves

Le Proviseur veillera à remercier et féliciter les élèves pour leur engagement et leurs résultats dans le cadre des différentes activités à laquelle est inscrite l'AS suivant des modalités qui reste à définir avec les enseignants d'E.P.S. qui encadrent les activités.

4. Commission de discipline

La commission de discipline est composée de tous les membres du Comité Directeur.

E) BILANS

Nous donnons ici les critères que nous allons observer afin de savoir si nous atteignons les objectifs que nous nous sommes fixés :

- Nombre d'élèves participant aux compétitions
- Nombre de jeunes officiels
- Nombre d'élèves présents aux AG
- Nombre d'élèves responsables d'activité
- Nombre de licenciés
- Statistiques liées aux sexes, classes, etc. des licenciés.

Ces bilans seront faits pour chaque assemblée générale (début et fin d'année scolaire) ainsi qu'en janvier afin de réagir en cas de problème.

PARTIE 5 AXES DE PROGRESSION

Pour symboliser notre volonté d'envisager notre travail au Lycée du Parc dans sa globalité, nous avons regroupé dans une seule partie les domaines sur lesquels il nous faut progresser. Nous pensons honnêtement accomplir un travail conséquent et pertinent mais la moindre des choses est de ne pas s'en contenter et d'appliquer à soi-même l'exigence que l'on a vis-à-vis des élèves...

Les trois pages qui suivent synthétisent donc ces axes de progression. Chacun est décliné par thème, le public concerné, les solutions envisagées, les intervenants et aussi les critères d'évaluation qui nous permettront de savoir si nous sommes sur la bonne voie...

THEME	PUBLIC	CONSTAT	SOLUTION	INTERVENANT	EVALUATION
ELEVES NON-NAGEURS	Elèves du lycée.	Nous en avons peu mais c'est encore trop	Meilleure identification dès la seconde	Equipe EPS Parents Elèves	Nombre d'élèves encore concernés en terminales
PSC1	Les élèves ainsi que tous les membres de la communauté éducative	Cela devrait être obligatoire pour la délivrance du baccalauréat. Peu d'enseignants sont formés.	Multiplier le nombre de formation Réduire le coût pour les élèves Inciter les professeurs à se former. Demande de subvention Région	Direction de l'établissement Région Intendance CESC	Pourcentage d'élèves et d'adultes formés
BACCALAUREAT	Elèves second cycle	Trop d'innaptitudes de « confort »	Travail avec le Médecin scolaire dès la seconde Présences obligatoires en cours, même inapte	Equipe EPS Médecin scolaire Direction	Nombre d'innaptitudes totales, partielles
	Elèves en difficultés	Non nageurs Elèves avec un niveau très faible dans certaines activités	Niveau plancher dans chaque activité Cours supplémentaires	Equipes EPS	Notes trimestrielles en-dessous de la moyenne

THEME	PUBLIC	CONSTAT	SOLUTION	INTERVENANT	EVALUATION
AUTONOMIE ET RESPONSABILITES DES ELEVES	Elèves de second cycle Licenciés AS	Trop d'élèves « consommateurs »	Valoriser la prise de responsabilité (bulletin) Encourager les prises d'initiative Travailler sur le travail en équipe dans les cours	Direction Equipe EPS	Dynamisme de l'AS Nombre de JO Initiative venant des élèves. Gestion de certains domaines par les élèves Efficacité du travail en autonomie
RESULTATS SPORTIFS	Licenciés AS	Palmarès de l'AS pas à la hauteur du niveau de certains de nos élèves	Identifier les sportifs de bon niveau. Entraînement réel en vue des compétitions Libération de cours lors des rencontres.	Direction Professeurs du Lycée. Equipe EPS	Résultats sportifs
RELAXATION	Elèves de second cycle	Certains font des crises d'angoisse, avouent être débordés par le stress	Mise en place de cours de relaxation, sophrologie	Direction Equipe EPS Professeurs compétents CESC	Nombre de crises Ambiance de classe Elèves avouant se sentir mal
COMMUNICATION	Direction Elèves du lycée Prépas Licenciés As	Il est très difficile de faire passer un message à 1900 destinataires potentiels.	Adresse mail pour l'équipe EPS Page Facebook pour l'AS	Equipe EPS	Nombre de messages transmis, « loupés », « transformés »

THEME	PUBLIC	CONSTAT	SOLUTION	INTERVENANT	EVALUATION
EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	Licenciés AS	Peu de présents au cross Peu d'évènements festifs	Publicité pour le cross. Un professeur référent. Soirée Prépa Soirée Lycée / Fac	Equipe EPS Enseignants du Lycée. Direction	Nombre de participants au cross Nombre de participants aux soirées sportives
LICENCIES	Elèves du Lycée	Le pourcentage d'élèves licenciés peut être meilleur. Proportion filles/garçons à équibrer	Ouvrir de nouveaux créneaux AS dans d'autres activités, plus « féminines ». . Porter attention aux activités « orphelines »	Equipe EPS	Nombre de licenciés Proportion garçons / filles
PRESENCES CPGE	Prépas	Beaucoup d'élèves ont très peu de présences en EPS	Ouvrir de nouveaux créneaux. Obliger à plus de présences pour valider les ECTS	Direction Professeurs de CPGE Equipe EPS	Nombre de présences en CPGE Nombre de validation des ECTS

PARTIE 6 CONCLUSIONS

Le formalisme un peu aride de ce projet EPS ne doit pas faire oublier la richesse de notre enseignement quotidien grâce, un peu, à notre travail, aux bonnes conditions matérielles mais surtout à nos élèves : leur désir d'apprendre et leur sérieux sont les meilleurs gages de cours enrichissants pour tous.

Nous avons aussi la chance d'avoir une administration (Proviseur, Proviseurs-adjoints, Intendant, secrétaires) et des collègues, de second cycle ou de CPGE, toujours à l'écoute de notre point de vue de professeurs d'EPS. Nous tenons ici à les en remercier.

Nous sommes conscients qu'il nous incombe de perpétuer cette excellente atmosphère de travail en poursuivant les objectifs que nous avons définis dans ce document.

Alors, les cours d'EPS continueront d'être ce qu'ils doivent être au Lycée du Parc : le cadre agréable du travail et des apprentissages des élèves.